

RÉPONSES DU TRANSPORTEUR À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NUMÉRO 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA « RÉGIE »)





DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE 1 2 AU PROJET D'AJOUTS ET DE MODIFICATIONS DES ÉQUIPEMENTS REQUIS POUR L'OUVERTURE DU RÉSEAU DE TRANSPORT À 315 KV 3 4 SUR LE CORRIDOR QUÉBEC-MONTRÉAL. RELOCALISATION DU CENTRE D'EXPERTISE MATÉRIEL DU BOUT-DE-5 L'ILE 6 Références: 7 1. Dossier R-3738-2010, Pièce B-11, HQT-13, document 2, (i) 8 9 (ii) Dossier R-3738-2010, Pièce B-12, HQT-13, document 1, 10 page 17; 11 Dossier R-3760-2011, Pièce B-1, HQT-1, document 1, page 27 (iii) 12 13 14 Préambule : Le Transporteur présente la composition des frais de relocalisation du CEM de 5,5 M\$ (i) en fonction des composantes de coûts pour l'année témoin 2011. (ii) En réponse à la DDR 8.1 relativement aux frais de relocalisation du CEM de 5,5 M\$, le Transporteur indique que « Les conventions comptables appliquées sont décrites à la page 72 du rapport annuel 2009 d'Hydro-Québec visant la note 1 des états financiers consolidés sous le titre « Principales conventions comptables. [...] Les PCGR ne permettent pas la capitalisation des frais de relocalisation du CEM. Par conséquent, ces frais sont comptabilisés à titre de charges.». » (Nous soulignons) (iii) « Le coût total des divers travaux associés au Projet s'élève à 309,2 M\$. Cette somme inclut un montant de [...], 17,9 M\$ pour le déménagement du Centre d'expertise *matériel* [...]. » (Nous soulignons) 15 **Demandes:** 16 1.1 Veuillez expliquer le choix du Transporteur de capitaliser les coûts de 17,9 M\$, inclus au projet d'ouverture du réseau de transport pour la relocalisation du CEM, alors 17 qu'un montant de 5,5 M\$ en frais de relocalisation pour ce même projet a été inscrit 18 aux charges nettes d'exploitation de l'année témoin 2011 dans le cadre de la demande 19 tarifaire. 20 21 R1.1 La capitalisation des coûts de 17,9 M\$ reflète l'application, par le Transporteur, 22 23 des conventions comptables applicables en la matière, comme mentionné à la 24 référence ii. Tel qu'il appert de la pièce HQT-1, Document 1, page 27, le coût



TransÉnergie

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11 12

13

14

15

16

17

18

Demande R-3760-2011

total des divers travaux associés au Projet inclut des investissements de 17,9 M\$ nécessités par le déménagement du Centre d'expertise matériel (« CEM »), dont le détail est fourni à la réponse R1.2 suivante.

Le déménagement du CEM implique en effet des activités de construction de bâtiment et de cour ainsi que des coûts d'aménagement et d'équipements divers qui en découlent. Ces investissements sont causés par la venue de la nouvelle section à 735 kV au poste du Bout-de-l'Île qui mène au déplacement de l'entrepôt provincial existant actuellement situé au poste du Bout-de-l'Île.

Quant au montant de 5,5 M\$ concernant des dépenses distinctes et de nature différente, soit des frais de transport et de déménagement du matériel du CEM, il constitue une charge d'exploitation, conformément aux conventions comptables.

1.2 Veuillez effectuer une ventilation des dépenses en capital requises totalisant 17,9 M\$ par catégorie d'actifs et expliquer la nature des actifs majeurs.

R1.2

Investissements reliés au déménagement du Centre d'expertise matériel

(en M\$)

Investissements	Montants	
Construction - Cour	12,1	
Construction - Bâtiment	1,5	
Aménagement et équipements divers	3,5	
Frais financiers	0,8	
Total	17,9	

19